

## Mairie CAB

---

De: Mairie Bulgneville <mairie.bulgneville@libertysurf.fr>  
Envoyé: lundi 7 mai 2018 18:37  
À: à Steve  
Objet: Modification et révisions allégées du PLU de Bulgneville  
Importance: Haute

**De :** SOTTIRIOU Jason [mailto:j.sottiriou@vosges.cci.fr]  
**Envoyé :** lundi 7 mai 2018 15:00  
**À :** 'mairie.bulgneville@libertysurf.fr'  
**Objet :** Modification et révisions allégées du PLU de Bulgneville

A l'attention de Monsieur Christian FRANQUEVILLE  
Maire de BULGNÉVILLE

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier reçu le 24 avril par lequel vous me conviez, le 15 mai prochain, à la réunion des Personnes Publiques Associées concernant la modification et les révisions allégées du PLU de Bulgneville. Etant retenu par des engagements pris antérieurement pour cette date, je ne pourrai pas être présent ce jour là et je vous prie de m'en excuser.

Toutefois, c'est avec une grande attention que mes Services ont pris connaissance de votre dossier.

Ainsi, la **modification du PLU** a pour objectif de procéder aux opérations suivantes :

- Reprise de la zone AU à Retronchamp –Propelet pour permettre la construction de nouvelles habitations ;
- Mention d'une zone humide sur le document de zonage ;
- Clarification de l'écriture du règlement écrit de la zone AU afin de distinguer les zones bloquées et celles qui ne le sont pas ;
- Reprise du règlement de la zone Ni pour permettre la concrétisation d'une Station d'épuration des eaux usées ;
- Reprise du règlement des zones agricole et naturelle et forestière pour interdire les coupes à blanc des haies et des bosquets ;
- Reprise des règlements des différentes zones pour interdire l'installation de toute nouvelle antenne relais pour la téléphonie mobile en raison de l'incertitude de l'efficacité de ces équipements et de la méconnaissance des conséquences de la présence d'un tel équipement sur la santé humaine ;
- Mise à jour de l'annexe des emplacements réservés.

Pour ce qui concerne la **révision allégée n° 1**, l'objectif est d'étendre la zone UA (grâce au reclassement d'une zone Ne localisée rue des Curtilles) pour permettre la construction de nouvelles habitations ainsi que l'extension des ateliers municipaux.

Quant à la **révision allégée n°2**, elle a pour objet de reclasser une zone Ne en zone AUhb pour amorcer la tranche 2 du lotissement de Retronchamp.

La **révision allégée n° 3**, pour sa part, vise à procéder au reclassement d'une zone AUhb en zone Ub pour permettre la régularisation de l'extension du lotissement La Tinchotte.

Enfin, la **révision allégée n° 4** autorise l'extension de la fromagerie de l'Ermitage en continuité du site industriel existant, sur un terrain lui appartenant.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments étudiés, votre projet de modification et révisions allégées du PLU de Bulgneville n'appelle aucun commentaire particulier de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

our le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

Sylvain JACOBÉE

	Jason SOTTIRIOU Responsable d'études Direction Appui aux Entreprises 10 rue Claude Gélée - BP 41071 - 88051 EPINAL Cedex 9
	T. 03 29 33 89 89 <a href="http://www.vosges.cci.fr">www.vosges.cci.fr</a>

J'utilise le logiciel antispam Vade Retro pour protéger ma messagerie des courriers indésirables.  
Depuis son installation, Vade Retro a filtré 9102 courriers indésirables sur 99286 messages reçus.